

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt et un Novembre, à neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie d'ESCORPAIN, sous la Présidence de Monsieur Stéphane DEBACKER, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Philippe LELARD, Paul DEBACKER, Christiane LE ROUZIC, François BARRET, Brigitte VACHERON-CROBE et Nicole GALLI.

Etaient absents; excusés : Messieurs Roger LAMOUREUX, Eric GIGAN et Stéphane PERROT.

Secrétaire de Séance : Madame Nicole GALLI.

Nombre de Conseillers en Exercice : 10
Nombre de Conseillers présents : 7
Nombre de Conseillers votants : 7

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 26.11.2009

Et publication ou notification
Le 1^{er}.12.2009

Date de la convocation : Le 16 Novembre 2009

OBJET : PROJET AUTOROUTIER A 154



Une vaste consultation publique a lieu actuellement sur le devenir de la N 154.

Pour accélérer l'achèvement de l'axe stratégique Rouen - Orléans, l'État, faute de crédits publics, propose de mettre en concession autoroutière la RN 154 entre Allaines et Nonancourt.

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) incite tous les euréliens à s'exprimer sur le sujet. C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal d'Escorpain a délibéré **NON à l'AUTOROUTE** pour les raisons suivantes :

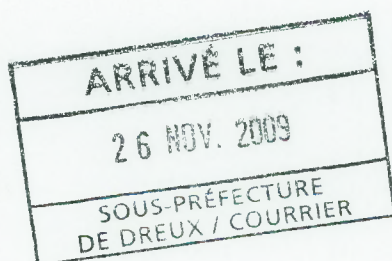
- Pourquoi une concession autoroutière alors qu'en 2018, il ne resterait plus qu'à financer l'aménagement des axes existants près des villes de Chartres, Dreux et St Rémy-Nonancourt !
- Le projet autoroutier A 154 traverse le département en ne desservant que les grandes villes de Dreux et Chartres (fermeture des échangeurs de la 2x2 voies entre Dreux et Chartres, pas d'échangeur pour desservir le canton de Brezolles). Le monde rural a besoin d'un axe routier qui irrigue correctement le département avec de nombreux échangeurs pas d'une autoroute.
- Avec une autoroute à péage, le risque est d'avoir un report de trafic sur les voies départementales avec son lot de nuisances (pollution sonore, insécurité dans les villages traversés),
- Non au bétonnage de nos campagnes, aménageons les axes existants (rapport de la cour des Comptes et conclusion du Grenelle de l'environnement),
- Nous manquons d'informations sur le dossier financement et nous craignons que la note soit encore plus salée pour le contribuable eurélien (dépassements récurrents des budgets de construction d'autoroutes, quid des aménagements connexes à l'autoroute, ---),

- Non au péage de la section Dreux - Chartres qui est déjà en 2x2 voies (financée en partie par le contribuable eurélien),
- Le Conseil Municipal s'interroge sur les conséquences d'un contournement par le sud de l'agglomération de St Rémy - St Lubin, et notamment, sur la qualité des eaux alimentant nos Communes (préservation des zones de captage).
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, a décidé de déposer un cahier d'acteur auprès de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) concernant le parcours qui pourrait être emprunté par la future autoroute en traversant le plateau et dont les villages concernés sont :

Allainville, Garancières en Drouais, Louvilliers en Drouais, Boissy en Drouais,

et les Hameaux de :

La Gâtine (St Rémy), Romainvilliers (Escorpain), La Poterie et La Ferrette (St Lubin).



Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

S. DEBACKER